

SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

*Membres en
exercice : 11*

Corum : 6

Présents : 9

Absents : 2

Pouvoirs : 0

Votants : 9

L'an deux mil dix-neuf, le deux septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébecourt, légalement convoqués le vingt-huit août deux mil dix-neuf, se sont réunis à la Mairie d'Hébecourt, en séance publique sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire,

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
DESMOLINS Sylvie,
FRANCESCHINI Michel,
FERREIRA Odette,
GLAB Nicolas,
HACHE Jean-Claude,
LANGLOIS Cécile,
LETIERCE François,
MORIN Bernadette.

Absents Excusés :

DELAITRE Didier,
FENÉ Marie-Laure.

Secrétaire de séance :

KAUFFER Karine.

Sommaire de la séance du 2 septembre 2019 :

- 1- *Approbation de la séance du 2 juillet 2019*
- 2- *Présence verte*
- 3- *Remboursement transports scolaires primaires rentrée 2019*
- 4- *Terrain aux Massins*
- 5- *Espaces verts - Clos Renard*
- 6- *Questions diverses*

Délibérations n° :

- | | |
|---------|--|
| 28/2019 | <i>Présence verte</i> |
| 29/2019 | <i>Rembt transports scolaires primaires rentrée 2019</i> |
| 30/2019 | <i>Clos Renard - Espaces Verts</i> |
| 31/2019 | <i>Clos Renard - Modification du règlement</i> |
| 32/2019 | <i>Terrain Chemin du Tilleul (PVR)</i> |
| 33/2019 | <i>Cdc VN - Groupement Cde Mat. Informatique</i> |

1 -APPROBATION DU COMPTE RENDU 2 JUILLET 2019

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte rendu du 2 juillet 2019.

APPROUVE à l'unanimité ledit compte rendu.

2- PRESENCE VERTE

Vu la délibération du 15 avril 2002 ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

RENOUVELE la convention «Présence verte» à compter du 01/09/2019,

PARTICIPERA aux frais d'abonnement mensuels à raison de 5€ par mois et par administré abonné de plus de 65 ans,

PRENDRA en charge les frais d'installation du service,

DONNE tout pouvoir au maire pour signer ladite convention,

ADOpte à l'unanimité la présence délibération.

Délibération 28/2019

3- REMBOURSEMENT TRANSPORTS SCOLAIRES PRIMAIRES RENTRÉE 2019

Vu les délibérations 34/2016, 48/2017, 42/2018 octroyant une aide aux transports scolaires pour les élèves du primaire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

RENOUVELE une aide aux familles domiciliées sur la commune d'Hébécourt de :

- 30 euros par élève d'élémentaire utilisant les transports scolaires pour se rendre aux écoles du SIVoS de Mainneville,
- 20 euros par élève de maternelle utilisant les transports scolaires du midi (cantine) du SIVoS de Mainneville,

DIT QUE cette aide sera versée aux familles fournissant un RIB ; la liste des élèves ayant réglé leur transport étant fourni par le service des transports scolaires de la Communauté de Communes du Vexin Normand,

ADOpte à l'unanimité la présente délibération.

Délibération 29/2019

4- TERRAIN DES MASSINS

La vente de la maison communale sis 13 les Massins a mis en exergue la possibilité de viabiliser et vendre le terrain communal juxtaposé (préservé à l'époque de la construction du lotissement des Massins pour un bassin de rétention, projet abandonné par la mise en place d'une canalisation de déversement)

Plusieurs options sont proposées :

- Bornage et modification du compromis de vente
- Prémption partielle
- Proposition d'achat de la maison communale jumelle voisine au 15 les Massins

Ces propositions sont à discuter avec l'acquéreur afin de trouver le meilleur compromis pour ce projet.

5- CLOS RENARD

a) Espaces verts

Vu la délibération 5/2019, fixant les charges fixes d'espaces verts du Clos Renard ;

Considérant le retard des travaux d'espaces verts, impliquant la perception indue desdites charges ;

Considérant l'implication des locataires par l'arrosage personnel des travaux d'espaces vert réalisés ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de rembourser les charges fixes d'espaces verts, a ses locataires du Clos Renard, pour la période d'avril à septembre 2019 ainsi chargée, soit 132€ par bail (6 x 22€),

DECIDE de rembourser un forfait de 68€, par bail, a ses locataires du Clos Renard, en dédommagement des arrosages effectués,

ADOpte à l'unanimité la présente délibération.

Délibération 30/2019

b) Modification du règlement

Vu la délibération 5/2019 adoptant le règlement du Clos Renard ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de la modification de l'article 16 comme suit :

ARTICLE 16 – JARDINS

Les parties des lots individuels non réservées à la construction seront aménagées en jardin d'agrément.

L'entrepôt dans le jardin de tous véhicules, remorque, canot, objet quelconque, etc ... est rigoureusement interdit, étant toutefois précisé que sur l'accès garage seul, le stationnement de voiture sera autorisé.

Le jardin potager sera toléré dans la partie de jardin situé sur la façade postérieure de la maison.

Les jardins d'agrément pourront recevoir les plantations suivantes, gazon, fleurs, arbres étant précisé et accepté que ces derniers ne pourront causer une gêne aux lots voisins, notamment à la culture des fleurs.

L'aménagement du jardin en façade est toléré en bordure, mais devra tenir compte de l'entretien communal :

- Les plantations devront être détournées afin de ne pas gêner ce dernier.***
- Les dégâts éventuels ne pourront lui être imputer.***
- L'entretien des plantations ainsi faite, reste à la charge du locataire.***
- La remise en état pourra être demandée à la sortie du locataire.***
- Le mobilier pérenne y est interdit.***

Les fouilles sont interdites.

ADOPTE à l'unanimité la présente délibération.

Délibération 31/2019

6- QUESTIONS DIVERSES

❖ **Point urbanisme**

PC 19 A0004 - ACLOQUE

Maison individuelle => Accordé

 *PC lié au CUb 19 A0001 avec engagement de la commune d'installation d'une nouvelle borne à incendie à moins de 250m*

DP 19 A0007 - LEAU LETEMPLIER

Fenêtres de toit => Non-opposition

19 A0008 - HOUDAS

Garage => Opposition

19 A0009 - LACROIX

Mur + garage => Opposition

19 A0010 - RUEDAS

Ravalement façade => Non-opposition tacite

19 A0011 - VERGER

Garage => Non-opposition tacite

19 A0012 - GUILLOUARD

Réfection toiture=> Non-opposition

19 A0013 - GARAGE DEVAUX

Agrandissement - en cours => AVIS FAVORABLE

CUb 17 A0005 - DG INVESTISSEMENT

=> Toujours en cours

18 A0008 - GRANDEMANGE

=> Opération réalisable

19 A0001 - CORRE (BILLOT)

=> Opération réalisable

19 A0004 - CORRE (MOULIN)

=> Toujours en cours

19 A0005 - MARAIS

=> Opération réalisable

19 A0010 - POITEVIN - en cours

=> AVIS FAVORABLE ⚠ PVR

19 A0011 - LIBOIS - en cours

=> AVIS FAVORABLE

❖ PVR Chemin du Tilleul

Vu la délibération du 23/11/2004 instaurant
une PVR sur le territoire communal ;

Vu les délibérations spécifiques de PVR, chemin du Tilleul n° 2/2009 et 3/2009 ;

Vu la convention de versement de PVR incombant le lot A de divisions des parcelles B447, 450 et 452, signée en date du 4 juin 2019 ;

Considérant la création d'une voie communale pour la desserte des terrains en aval ;

Vu les délibérations 42/2010, 25/2012 et 38/2018 relatives à l'achat du terrain des consorts Billot ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'exclure de la PVR la partie réservée à la voirie à créer ;

PRENDRA en charge le bornage de ladite voie ;

CONFIRME ses décisions des 17 novembre 2010, (délib. 42/2010), 20 juillet 2012 (délib. 25/2012) et du 30 octobre 2018 (délib 33/2018), pour l'achat de la bande de terrain nécessaire à l'extension du chemin du Tilleul, extension représentant 324 m², au prix de 15 euros, soit, 3915 euros.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité

Délibération 32/2019

❖ Groupement de commande de prestations informatiques et d'achat de matériel informatique

Afin de bénéficier d'une économie d'échelle, il est proposé aux communes membres intéressées de la cdc du Vexin Normand de constituer un groupement de commandes de matériel informatique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE l'adhésion de la Commune d'Hébécourt au groupement de commandes pour la passation d'un marché public de prestations informatiques et d'achat de matériel informatique

ACCEPTTE que la Communauté de Communes du Vexin Normand soit désignée comme coordonnateur du groupement formé ;

AUTORISE Mr le Maire à signer la convention de groupement de commandes à intervenir.

ADOPTTE la présente délibération à l'unanimité

Délibération 33/2019

❖ Informations SYGOM

- Soutien de la pratique du « mulching »
- Mise a dispo gracieuse de gobelet réutilisable

❖ Fibre Optique

Le NRO d'Hébécourt est opérationnel depuis juin 2019, cependant le changement de titulaire du marché (actuellement Eureka) à compter de novembre pose des problèmes de mise en fonction.

Cette dernière est prévue à partir du 1^{er} novembre à la reprise du marché par Axione

❖ Antenne FREE

Les travaux suivent leur cours sur le château d'eau de Mainneville

❖ Effondrement Vallée Louvet

Rapport négatif d'une carrière souterraine
Cause de l'effondrement inconnu, certainement liée à des ruissellements

❖ DETR

○ Espace Cinéraire

La subvention est en attente, mais le démarrage des travaux étant autorisé, le devis accepté par délibération sera transmis pour exécution des travaux.

○ Vidéoprotection

L'exécution des travaux est en attente de la subvention qui devrait être traitée sur liste complémentaire.

❖ Festival de la Levrière

Félicitation du président de l'AVL pour la rigueur, le professionnalisme, l'engagement du Comité de Fêtes d'Hébécourt pour l'organisation du festival de la Levrière 2019.

❖ Boite à livre

Fabriquée par Mme DESMOLINS, prête à être posée

❖ Défibrillateur

Formation à prévoir en collaboration avec les enseignants et agents du SIVoS lors de sa mise en fonction

❖ Panneaux d'entrée/sortie en agglomération

Poses à prévoir

❖ Stationnement carrefour rue des Landes/rue du Cornouiller/rue de la Côte Blanche

Bande jaune à prévoir afin de libérer le carrefour

La séance est levée à 22 heures 30

François LETIERCE

BAUDOUX Philippe

~~DELAITRE~~ Didier

DESMOLINS Sylvie

~~FENÉ~~ Marie-Laure

FERREIRA Odette

FRANCESCHINI Michel

GLAB Nicolas

HACHE Jean-Claude

LANGLOIS Cécile

MORIN Bernadette

